

## Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

15 Avril 2008

-----

Les membres du conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis le 15 Avril 2008 sous la présidence de Madame Adrienne SIMON, Maire.

Présents : Messieurs BURLIER. GIMENO. MARJOLLET. PAILLOUX. Madame CHAMBORD. Monsieur POINT. Madame BOURDAREAU. Messieurs LINLAUD. LINARD. BROTHIER. GORCE. HIVERT. Mesdames LALAY. DELAGE. LEGER. DENIS. Messieurs MARTIN M. MARTIN A. FOURNIER. CORMAU.

Absents et excusés : Monsieur PAMPIGLIONE qui donne pouvoir à Madame SIMON. Monsieur ARRIVE-BEYLOT qui donne pouvoir à Monsieur M. POINT.

Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

Madame BOURDAREAU est élue secrétaire de séance.

### **I BUDGETS PRIMITIFS 2008**

La parole est donnée à Monsieur GIMENO qui expose les principes de fonctionnement des budgets communaux.

Monsieur GIMENO commente les Budgets Primitifs 2008

#### Budget Régie des Transports

Dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à : 8 251,05 €

Pas de section d'investissement.

Le conseil municipal approuve le Budget Primitif 2008 de la régie des transports à l'unanimité.

#### Budget de l'Assainissement

Dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à : 158 927,80 €

Dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à : 138 007,79 €

Le conseil municipal approuve le BP 2008 du service de l'assainissement à l'unanimité.

#### Budget de l'Eau

Dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à : 277 375,27 €

Dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à : 171 648,32 €

Le conseil municipal approuve le Budget Primitif 2008 du service de l'eau à l'unanimité.

#### Budget de la Commune

Dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à : 2 596 580,55 €

Dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à : 1 084 342,27 €

Le conseil municipal approuve le Budget Primitif 2008 de la commune à l'unanimité.

Monsieur GIMENO propose ensuite au conseil municipal de voter les taux d'imposition qui sont inchangés par rapport à 2007 :

- taxe d'habitation : 8,44 %
- taxe foncière bâtie : 21,91 %
- taxe foncière non bâtie : 46,21 %
- taxe professionnelle : 10,44 %

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reconduire les taux d'imposition ci-dessus.

\* Monsieur FOURNIER demande, pour information, quelles seraient les recettes fiscales de la commune si on appliquait les taux moyens nationaux des communes de même strate que Chasseneuil pour les quatre taxes.

Monsieur GIMENO répond qu'il a prévu de faire ce calcul dont il donnera le résultat à la prochaine réunion.

\* Monsieur MARTIN demande si le recrutement d'un chef des travaux est nécessaire alors qu'il y a déjà deux adjoints payés pour cela.

Madame le Maire répond que la décision de recrutement n'a pas été prise pour le moment mais que le travail devient de plus en plus technique et que cela nécessite un personnel spécialisé.

## **II VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'EQUILIBRE AU BUDGET DE LA REGIE DES TRANSPORTS**

Madame Le Maire expose au Conseil que la loi n° 2006-1771 du 30 décembre 2006 impose une délibération motivée du Conseil Municipal pour le versement d'une subvention aux services publics industriels et commerciaux.

Le budget de la régie des transports est concerné car les seules recettes possibles sont les locations de bus aux associations. Or celles-ci sont inférieures aux prévisions.

Le conseil municipal décide de verser en 2008 une subvention de 7 951,05 € du budget de la commune au budget de la régie des transports pour les raisons ci-dessus.

Monsieur MARJOLLET s'absente à 21 h 20 et donne pouvoir à Monsieur BURLIER.

## **III QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS**

### **a) désignation des délégués au Comité de Bassin d'Emploi (CBE)**

Madame le Maire expose brièvement le rôle du Comité de Bassin d'Emploi et demande s'il y a des candidats pour représenter la commune.

Monsieur Pierre CORMAU est élu délégué titulaire.

Monsieur Fabrice POINT est élu délégué suppléant pour représenter la commune au Comité de Bassin d'Emploi et à Est Charente Initiative.

### **b) convention pour l'entretien des poteaux incendie**

Madame le Maire donne connaissance au conseil municipal de la convention à intervenir entre la commune et la Société SAUR pour l'entretien et la réparation des bouches et poteaux d'incendie communaux. Cette convention est identique à celle signée en 2003.

Le montant de la prestation s'élève à 4 275 € HT. (4 140,90 € en 2007).

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention.

Monsieur MARJOLLET revient à 22 h 10.

### **c) avenant de maîtrise d'œuvre pour les travaux intérieurs de l'Eglise**

Madame le Maire expose que suite à une rencontre avec Monsieur LEPKOWSKI, architecte, certains travaux ont été retirés de l'avenant dont le montant s'élève désormais à 3 431,19 € TTC (au lieu de 4 310,19 € TTC)

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'avenant n° 1 à intervenir avec Monsieur LEPKOWSKI pour les travaux intérieurs de l'Eglise et autorise Madame le Maire à le signer.

Madame le Maire expose les raisons pour lesquelles il conviendrait de signer le procès-verbal de réception sans réserve des travaux.

En effet, sans réception définitive, le chantier n'est pas considéré comme terminé et le bâtiment ne peut recevoir du public - une réception avec réserve ne permettrait pas la mise en œuvre de la responsabilité décennale de l'entreprise si nécessaire.

Madame le Maire précise qu'une retenue de garantie de 5 % a été prélevée sur les factures de l'entreprise RBL pour réparer les malfaçons éventuelles.

### **d) demande de l'association Hautes-Vallées Charente Québec**

Madame le Maire donne lecture du programme des manifestations prévues à Chasseneuil du 5 Juin 2008 au 8 Juin 2008 dans le cadre du 400<sup>ème</sup> anniversaire du Québec.

L'association Hautes-Vallées Charente Québec demande 5 000 € de subvention.

Monsieur GIMENO précise que si le versement de la subvention est accepté, il n'y aurait pas de prise en charge d'autres factures pour la commune qui prêtera néanmoins son concours pour une aide logistique.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention Madame LALAY, décide de verser une subvention de 5 000 € à l'association Hautes-Vallées Charente Québec pour l'organisation de la fête du 400<sup>ème</sup> anniversaire du Québec à Chasseneuil.

### **e) déplacement de Sarreguemines à Chasseneuil**

Madame le Maire informe le conseil municipal que l'association des Anciens des Ecoles accueillera du 10 Octobre au 13 Octobre 2008 des habitants de Sarreguemines.

La commune prendra en charge le pot d'accueil et le repas du midi du 12 Octobre 2008.

### **f) informations CFA**

Monsieur GIMENO présente les plans du futur CFA de Chasseneuil dont les travaux vont débuter en janvier 2009 pour une ouverture à la rentrée 2010.

Suite à une remarque de Monsieur CORMAU, un courrier sera transmis à la Région pour connaître l'avenir de la formation des métiers de bouche à Chasseneuil et sur le problème des aires de sports (la construction d'une halle couverte sera demandée).

### **g) informations sur "Connaissance du Monde"**

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il existe une convention entre la commune et l'exploitant du cinéma VOX pour la prise en charge par la commune des déficits éventuels des conférences "Connaissance du Monde".

La participation de la commune s'élèvera à 682,80 € en 2008 (saison 2007/2008).

### **h) informations sur la dernière réunion de la Communauté de Communes de Haute-Charente**

Madame le Maire informe le conseil municipal du résultat des élections du bureau de la CCHC :

- Président : Monsieur FAUBERT

- Vice-présidents :

pour le canton de Montemboeuf : Messieurs COQ et COMPIN

pour le canton de Chabanais : Messieurs GEALAGEAS et DUVERGNE

pour le canton de Saint-Claud : Madame CHARDAT et Monsieur MARSAC

Monsieur GIMENO est membre de la commission des finances.

\* Madame le Maire informe le conseil municipal de la rencontre de ce jour avec les agents de l'atelier communal.

Monsieur MARJOLLET donne un compte-rendu de la réunion du CAUE (Conseil Architecture Urbanisme et Environnement).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 10 mn.